

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 17 MARS 2020 À 18 H 30, À HUIS CLOS

En raison de la situation de pandémie du coronavirus (COVID-19), et du communiqué émis par la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, diffusé sur le site web du MAMH en date du 15 mars 2020 :

QUÉBEC, le 15 mars 2020 /CNW Telbec/ - La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, informe les municipalités qu'elles ont dorénavant la possibilité de tenir les séances du conseil à huis clos. De plus, les élus sont autorisés à y participer par tout moyen de communication, comme le téléphone ou la visioconférence.

Ces modalités temporaires, énoncées dans un arrêté ministériel publié aujourd'hui, visent à minimiser les risques de propagation du coronavirus pouvant découler de la tenue d'une séance publique à laquelle assisteraient un nombre important de personnes.

<http://www.fil->

[information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?aiguillage=ajd&type=1&lang=fr&idArticle=2803151864](http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?aiguillage=ajd&type=1&lang=fr&idArticle=2803151864)

À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

En personne : Les conseillers : Madame Cathy Roy ainsi que Messieurs Martin Valcourt et Gilles Valcourt sous la présidence de Monsieur Iain MacAulay, maire.

Par téléphone de façon main libre : Les conseillères Mesdames Sylvie Dubé et Noëlle Hayes

Est absent : Le conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets

Madame Monique Polard, directrice générale est également présente.

L'avis de convocation a été remis aux membres du conseil le 3 mars 2020 lors de la séance mensuelle et envoyé en rappel par courriel quelques jours suivants.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Arrérages de taxes et transmission de la liste à la MRC du Haut-Saint-François pour la vente pour taxe
4. Ressources humaines
5. Période de questions
6. Levée de la séance

1. Ouverture et vérification du quorum;

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h.

Monsieur Iain MacAulay, maire, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes ainsi que des vœux pour cette nouvelle qui débute.

2. Ouverture et vérification du quorum;

Les membres du conseil présents acceptent d'un commun accord qu'en raison de la situation actuelle reliée au coronavirus et la tenue de cette séance extraordinaire à huis clos, l'ordre du jour soit modifié :

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MARS 2020

2020-03-112

SUR LA PROPOSITION unanime conseillers présents, il est résolu

Que l'ordre du jour est modifié et accepté ainsi :

1. Ouverture et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Arrérages de taxes et transmission de la liste à la MRC du Haut-Saint-François pour la vente pour taxe
4. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. Arrérages de taxes et transmission de la liste à la MRC du Haut-Saint-François pour la vente pour taxe

ATTENDU QUE conformément aux articles 511 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes*, la directrice générale doit préparer une liste des personnes endettées envers la municipalité selon le solde des sommes dues au 31 décembre 2019 et des montants reçus en date d'aujourd'hui ;

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown a avisé les propriétaires en défaut par deux envois, le premier par lettre ordinaire au cours du mois de novembre 2019 et le deuxième par lettre recommandée au cours du mois de janvier 2020;

ATTENDU QUE la directrice générale, Madame Monique Polard, fait lecture à voix haute des personnes endettées envers la Ville de Scotstown;

ATTENDU QUE Monsieur Iain MacAulay demande que chacun des membres du conseil qui assistent à cette séance extraordinaire en personne et par téléphone exerce un vote à voix haute et intelligible pour transmettre la liste à la MRC du Haut-Saint-François en faveur de la liste des personnes :

Madame Cathy Roy, conseillère au siège no. 1 : d'accord

Madame Noëlle Hayes, conseillère au siège no. 2 : d'accord

Madame Sylvie Dubé, conseillère au siège no. 3 : d'accord

Monsieur Martin Valcourt, conseiller au siège no. 5 : d'accord

Monsieur Gilles Valcourt, conseiller au siège no. 6 : d'accord

À CES CAUSES,

2020-03-113

SUR LA PROPOSITION unanime conseillers présents, il est résolu

QUE la liste des personnes ayant des arrérages envers la Ville de Scotstown soit déposée au conseil;

<i>Nom</i>	<i>Solde</i>
GUILLETTE NANCY ET ÉRIC CHARTRAND	437,83 \$
LAVERS BRIAN	912,56 \$
MATTON ANDRE	150,49 \$
DENAULT DANIEL ET DOMINICK DENAULT	2 510,65 \$
RUEL JOCELYNE	1 302,39 \$
ST-JAMES FRANCIS	1 365,44 \$
LAMY SYLVIE	1 054,52 \$
BLANCHARD YVES	413,42 \$
BROCHU ÉRIC	2 066,85 \$
DOUGHERTY CHRISTOPHER	1 881,70 \$

QUE suite au délai du 19 mars 2020 la liste finale sera transmise à la MRC du Haut-St-François et que le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-François de vendre, pour défaut de paiement des taxes le 11 juin 2020;

QU'à compter du 19 mars 2020, et ce jusqu'à la vente pour taxes, tous paiements de taxes pour ces immeubles devront être faits directement à la MRC.

ADOPTÉE

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MARS 2020

2020-03-114

4. Levée de la séance (résolution)

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 18 h 38.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Iain MacAulay, maire

Monique Polard, directrice générale